

# Le Plan Régional Santé Environnement Provence-Alpes Côte d'Azur (PRSE)

Le Plan Régional Santé Environnement Provence-Alpes-Côte d'Azur 2017-2021 est la déclinaison régionale du Plan National Santé Environnement. Il est co-piloté par le Préfet de Région (représenté par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ou DREAL), l'Agence Régionale de Santé (ARS), et la Région.

Le PRSE s'articule autour d'un plan d'orientations structuré en 9 axes thématiques : air, eau, habitat, bruit, risques émergents et changement climatique, système de santé, urbanisme, déchets et alimentation. Ces axes thématiques sont eux-mêmes déclinés en objectifs. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, les pilotes ont identifié deux défis thématiques prioritaires, la préservation de la qualité de l'air et de l'alimentation, ainsi que deux enjeux transversaux : la mobilisation des collectivités territoriales d'une part et d'autre part, l'information et l'implication des citoyens.

Le PRSE 3 a vocation à faire émerger et à soutenir des **Programmes Territoriaux en Santé Environnement (PTSE)**, c'est-à-dire un ensemble de projets contribuant à la réalisation d'objectifs du plan d'orientation du Plan régional santé environnement et pilotés par une même structure. Un programme peut être évolutif et enrichi pendant toute la durée du plan par de nouveaux projets. Les PTSE devront, chaque fois que c'est possible, s'appuyer sur les dispositifs territoriaux déjà en place pour en constituer le volet santé environnement :

Agenda 21/Territoires Durables, Contrat local de santé, Atelier santé ville, Contrat de ville, Plan climat énergie territoire, plan de protection de l'atmosphère, Programme alimentation territorial etc. L'élaboration d'un PTSE et le choix des actions à mettre en œuvre doit s'appuyer sur un état des lieux territorial en santé environnement.

---

**En savoir plus :** [www.prse-paca.fr](http://www.prse-paca.fr)